

Analyse



**Pauvreté : la délicate  
question de sa mesure  
Des chiffres belges (3/3)**

Réseau

**Financité**

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

*Afin de clôturer ce cycle de 3 analyses sur la mesure de la pauvreté, nous présentons une sélection de chiffres à même d'éclairer la situation belge. Les indicateurs utilisés sont construits sur la base de données fiscales d'enquêtes, d'une part (à la base des indicateurs les plus populaires que sont le taux de pauvreté simple et composite) et d'approches complémentaires, d'autre part, permettant d'exprimer des dimensions qualitatives trop souvent passées sous silence (références budgétaires). Nous prenons aussi en considération des données de recensement, issues du terrain, pour approcher l'invisibilité statistique du sans-abrisme et de la grande précarité.*

**En quelques mots :**

- les chiffres belges des principaux indicateurs de pauvreté ;
- quelques indicateurs complémentaires, pour compléter l'image, illustrer des dimensions trop souvent passées sous silence ;
- des recensements pour les plus démunis

**Mots clés liés à cette analyse :** pauvreté, indicateur.

## **1 Le taux de risque de pauvreté : les valeurs belges**

### **1.1 Évolution du point de référence : 60 % du revenu médian**

Commençons par présenter l'évolution du point de référence, c'est-à-dire ici le niveau de revenu en dessous duquel on est considéré comme étant en « risque de pauvreté ».

On le sait, il s'agit de « 60 % du revenu médian » observé en Belgique. Ce revenu médian est adapté en fonction de la composition du ménage considéré. Selon le nombre d'adultes et de personnes à charge (enfants, parents), le seuil varie selon la règle suivante : « Partant du principe que les membres d'un ménage partagent les charges et les dépenses, un deuxième adulte dans un ménage se voit appliquer un facteur de 0,5 dans le calcul du seuil de pauvreté et les enfants (<14 ans) un facteur de seulement 0,3.

**Pauvreté : la délicate question de sa mesure : Des chiffres belges (3/3)**

Le seuil de pauvreté d'un ménage composé de deux adultes et de deux enfants se calcule donc en multipliant le seuil des personnes isolées par un facteur 2,1 :

$13\,377 \text{ €} \times 2,1 / 12 = 2\,341 \text{ €}$  par mois.

Ce facteur de 2,1 s'obtient en attribuant un "poids" de 1 au chef de famille ; de 0,5 au deuxième adulte du ménage et de 0,3 à chacun des enfants. »<sup>1</sup>

Les personnes isolées, en 2016, sont en risque de pauvreté si leur revenu mensuel est inférieur à 1115 €.

**Tableau 1 : Évolution du seuil de pauvreté belge pour 2 types de ménage (2004-2016)**

Seuil de pauvreté	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Personne isolée	9.405	9.942	10.316	10.540	10.791	11.588	11.678	12.005	12.168	12.890	13.023	12.993	13.377
2 adultes + 2 enfants	19.749	20.878	21.665	22.134	22.661	24.334	24.525	25.210	25.553	27.068	27.348	27.285	28.092

### *1.2 Évolution des taux de risque de pauvreté selon la composition du ménage : des contrastes alarmants !*

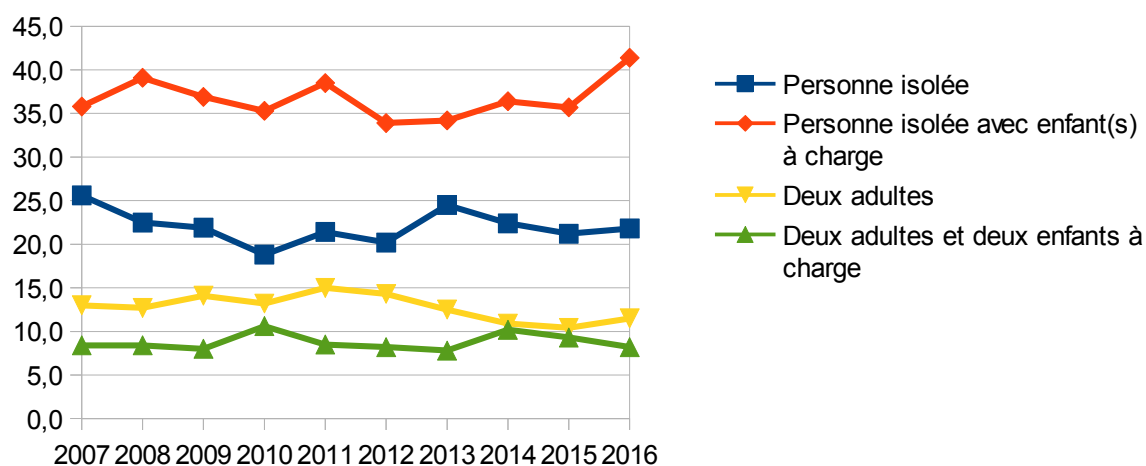
Il existe en Belgique de très fortes disparités régionales, la Région de Bruxelles-Capitale obtenant, malheureusement et à son corps défendant, les scores les plus élevés en matière de précarité tant par rapport à la Flandre que par rapport à la Wallonie. Mais avant d'en fournir quelques illustrations, soulignons tout d'abord les écarts qui apparaissent en fonction de la structure des ménages : une personne isolée ou un parent célibataire (très majoritairement des mères) sont beaucoup plus exposés à la précarité que les personnes en couple, avec ou sans enfants.

<sup>1</sup> <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/>

## Graphique 1 : Évolution du taux de risque de pauvreté (EU SILC)

### Evolution du taux de risque de pauvreté (EU SILC)

Selon 4 types de ménages



À la lumière de ces données, on apprend donc que si des aides sociales doivent être déployées dans un cadre budgétaire restrictif, les priorités d'intervention devraient s'orienter vers les personnes isolées avec ou sans enfant(s).

On observe également que la présence d'enfant(s) à charge impacte différemment le taux de risque de pauvreté, selon que l'on est un adulte isolé ou un couple. En effet, la présence d'enfant(s) dans un ménage d'adultes joue en faveur d'une réduction du taux de précarité, alors que cela provoque chez les adultes isolés l'effet contraire : être un parent célibataire est un facteur très aggravant de risque de précarité et ce risque est en croissance continue en Belgique depuis 2012. Cette observation remet en question l'efficacité des allocations familiales disponibles pour les parents isolés ainsi que les mesures facilitant la compatibilité entre vie professionnelle et parentalité.

À la lumière de cet indicateur, on peut enfin déplorer l'absence d'amélioration significative ces 10 dernières années.

## 2 Données régionalisées : les difficultés de mesure pour Bruxelles... et leur impact sur l'interprétation des données...

### Petit pays, mais grosses disparités

Si l'on souhaite faire parler cet indicateur dans sa dimension régionale, il faut rester prudent.

**Ce qui est confirmé, c'est l'importance des disparités régionales.** L'indicateur confirme la prospérité de la Flandre, la précarité de la capitale belge et la situation médiane de la Wallonie. On comprend toutefois à quel point la moyenne nationale cache des disparités régionales significatives, et qu'elle est fort éloignée de la réalité du terrain. Si on voulait s'exprimer de manière un peu brutale, on pourrait dire qu'une différence de quasi 10 % se fait sentir entre le taux<sup>2</sup> flamand (10,3 %) et le taux wallon (18,3 %) et entre le taux wallon et le taux bruxellois (29,7 %).

**Ce qui n'est pas utilisable, c'est l'évolution des indicateurs dans le temps, pour Bruxelles, à tout le moins.** À la lecture du graphique 2, qui illustre par les traits verticaux les intervalles de confiance<sup>3</sup>, on comprend que vu la grande taille de ces intervalles pour Bruxelles (et dans une moindre mesure pour la Wallonie), il est quasi impossible de tirer des apprentissages des données concernant dans une perspective diachronique : les valeurs observées d'une année à l'autre ne sont pas assez significativement différentes les unes des autres pour que l'on puisse en tirer des conclusions quant à l'amélioration ou à la dégradation de la situation.

Bref, l'usage de cet indicateur dans la mesure d'impact des politiques publiques régionales en matière de lutte contre la pauvreté se révèle plutôt inefficace.

---

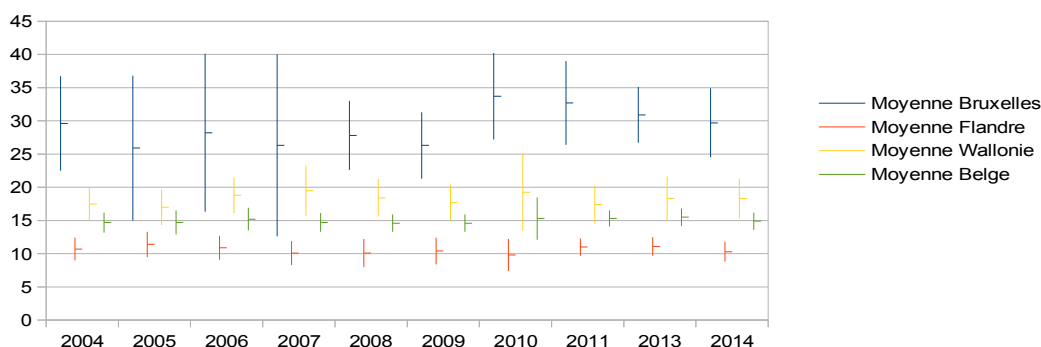
2 Données pour les revenus 2014.

3 Ce problème est lié à la taille insuffisante de l'échantillon des répondants de l'enquête SILC en RBC. Des perspectives de futures collectes de données administratives (via la Banque Carrefour) devraient, à terme, permettre de mieux documenter la réalité bruxelloise.

**Tableau 2 : Évolution du taux de risque de pauvreté, par région**

Taux de risque de pauvreté (% et intervalle de confiance)

Par région et en Belgique



Taux de risque de pauvreté (% et intervalles) par région – 2004-2014										
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2013	2014
Minimum Bruxelles	22,5	15	16,3	12,6	22,6	21,3	27,2	26,4	26,7	24,5
Maximum Bruxelles	36,7	36,8	40,1	40	33	31,3	40,2	39	35,1	34,9
<b>Moyenne Bruxelles</b>	<b>29,6</b>	<b>25,9</b>	<b>28,2</b>	<b>26,3</b>	<b>27,8</b>	<b>26,3</b>	<b>33,7</b>	<b>32,7</b>	<b>30,9</b>	<b>29,7</b>
Minimum Flandre	9	9,5	9,1	8,3	8	8,4	7,4	9,7	9,7	8,8
Maximum Flandre	12,4	13,3	12,7	11,9	12,2	12,4	12,2	12,3	12,5	11,8
<b>Moyenne Flandre</b>	<b>10,7</b>	<b>11,4</b>	<b>10,9</b>	<b>10,1</b>	<b>10,1</b>	<b>10,4</b>	<b>9,8</b>	<b>11</b>	<b>11,1</b>	<b>10,3</b>
Minimum Wallonie	15	14,3	16,1	15,7	15,6	15	13,4	14,5	15	15,3
Maximum Wallonie	20	19,7	21,5	23,3	21,2	20,4	25,1	20,3	21,6	21,3
<b>Moyenne Wallonie</b>	<b>17,5</b>	<b>17</b>	<b>18,8</b>	<b>19,5</b>	<b>18,4</b>	<b>17,7</b>	<b>19,25</b>	<b>17,4</b>	<b>18,3</b>	<b>18,3</b>
Minimum Belge	13,2	12,9	13,5	13,3	13,3	13,3	12,1	14,1	14,2	13,6
Maximum Belge	16,2	16,5	16,9	16,1	15,9	15,9	18,5	16,5	16,8	16,2
<b>Moyenne Belge</b>	<b>14,7</b>	<b>14,7</b>	<b>15,2</b>	<b>14,7</b>	<b>14,6</b>	<b>14,6</b>	<b>15,3</b>	<b>15,3</b>	<b>15,5</b>	<b>14,9</b>

Source : SPF Economie – Statbel EU-SILC 2005-2015

### 3 Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (indicateur composite AROPE)

Ce taux intègre quant à lui des dimensions non strictement monétaires, puisque sont concernées les personnes qui répondent à au moins une des conditions suivantes :

- vivre dans un ménage avec un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de pauvreté ;

**Pauvreté : la délicate question de sa mesure : Des chiffres belges (3/3)**

- être âgé de 0 à 59 ans et vivre dans un ménage avec une faible intensité de travail<sup>4</sup> ;
- se trouver dans une situation de privation matérielle sévère<sup>5</sup>.

### Valeurs<sup>6</sup>

**Découpage régional : est en risque de pauvreté 1 Flamand sur presque 7 ; 1 Wallon sur 5 ; 1 Belge sur 4 ; 1 Bruxellois sur presque 3.**

- En Belgique<sup>7</sup>, ce taux est de 21,1 %.
- Au niveau des régions, on passe de 38 % (entre 32,9 % et 43,1 %) à Bruxelles à 26,3 % (entre 23,8 % et 28,8 %) en Wallonie et finalement 15 % en Flandre (entre 13,2 % et 16,8 %).

Ici encore, l'intervalle de confiance pour Bruxelles-Capitale est particulièrement élevé et rend quasi inutile toute comparaison dans le temps.

### **Découpage par groupes d'âge :**

Une analyse des résultats par groupes d'âge permet également de distinguer les éventuelles différences entre les groupes. En Belgique, comme dans 19 autres États membres sur les 28, les personnes âgées semblent moins représentées que les autres groupes :

- enfants de 0 à 17 ans ;
- adultes de 18 à 64 ans ;
- personnes âgées, soit dès 65 ans

4 Un ménage a une intensité de travail définie comme faible lorsque les personnes d'âge actif (entre 18 et 59 ans) qui le composent travaillent moins de 20 % de leur temps de travail potentiel au cours de l'année.

5 Une personne est en situation de privation matérielle sévère lorsqu'elle est incapable de couvrir les dépenses liées à au moins trois des neuf éléments suivants : dépenses imprévues ; manger un repas protéiné tous les deux jours ; chauffer convenablement son habitation ; partir une semaine par an en vacances ; avoir une voiture (si désirée) ; avoir une télévision (si désirée) ; avoir un téléphone (si désiré) ; avoir une machine à laver (si désirée) ; être en mesure de payer son loyer, son emprunt hypothécaire ou ses factures d'eau/gaz/électricité (source : Eurostat et Task force développement durable du Bureau fédéral du Plan)

6 Revenus 2014 – SILC 2015.

7 Revenus 2014 – SPF Economie – Quality report SILC 2015.

### Valeurs :

En Belgique<sup>8</sup>, le taux général est de 21,1 %.

Enfants : 23,3 % — Adultes : 21,7 % — Personnes âgées : 16,2 %

En termes de politique publique, ces différences et les explications qui les sous-tendent peuvent être utiles à l'orientation des actions politiques. Qu'est-ce qui explique la plus grande vulnérabilité des enfants ? Comment la combler efficacement ? Sur quoi repose la plus grande solidité observée chez les personnes âgées ?... Les réponses à ces questions peuvent fournir de précieux apprentissages aux décideurs politiques.

## 4 Ça fait quoi, de vivre au niveau du seuil de pauvreté ?

### 4.1 Pourquoi est-il difficile d'utiliser l'indicateur AROPE pour comparer les pays entre eux ?

Cette question est au cœur d'une autre approche méthodologique de mesure de la pauvreté appelée « références budgétaires », sur laquelle Réseau Financité s'est déjà beaucoup penché<sup>9</sup>.

Des chercheurs flamands se sont aussi penchés récemment sur cette question afin de comprendre et d'illustrer, autant que possible, les diverses réalités qui se cachent derrière un même taux de pauvreté, quand il s'observe dans divers pays européens<sup>10</sup>.

En effet, si les taux des personnes en risque de pauvreté sont les mêmes en Belgique, Hongrie et Suède, les références budgétaires vont permettre de vérifier ce qu'il est possible d'acquérir dans chacun de ces pays avec la somme considérée : cela permet notamment de prendre en compte les variations de pouvoir d'achat, mais aussi la part des dépenses qui, d'un pays à l'autre, est prise en charge par l'État (ex : scolarité, santé, transport public... : 100 % gratuit ou pas), et aussi ce qui, d'un pays à l'autre, est nécessaire pour pouvoir mener une vie digne (plus un pays est riche, plus le panier de biens qui permet de vivre dignement est potentiellement rempli).

Le graphique 3 illustre, sur l'échelle de gauche, les taux de risque de pauvreté calculés sur la base de l'indicateur AROPE par pays et exprime, sur l'échelle de

---

8 Revenus 2014 – SPF Economie – Quality report SILC 2015.

9 Cahier Financité n° 16 : « Références budgétaires minimales pour une vie digne 2008-2009 », disponible sur : [https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/1107\\_0.pdf](https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/1107_0.pdf)

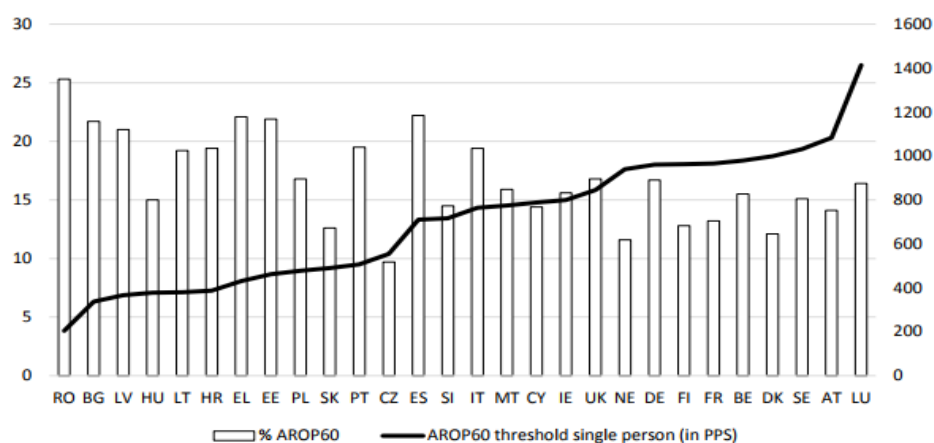
10 T. Goedemé, ... avril 2017, « What does it mean to live on the poverty threshold ? Lessons from reference budgets », Working paper, n°17.07, University of Antwerp-Herman Deleeck Centre of Social Policy — <http://www.centrumvoorsociaalbeleid.be>



droite, les montants du seuil de pauvreté en tenant compte des différences de pouvoir d'achat<sup>11</sup>.

**Graphique 3 : Taux (%) et seuil de pauvreté exprimé en pouvoir d'achat (€) par pays  
(pour une personne isolée)**

Figure 1. The at-risk-of-poverty rate (AROP60) (60% threshold, left axis), contextualised by the 60% at-risk-of-poverty threshold in PPS (right-hand axis), EU-SILC 2014



Comme le graphique 3 le montre, bien que le taux de pauvreté en Roumanie soit très faible (environ 200 €), le taux de personnes vivant sous ce seuil dépasse les 25 %. A contrario, bien que le seuil soit bien plus élevé au Luxembourg (plus de 1400 €), le taux de pauvreté lui est inférieur de quasi 10 points (+/- — 15 %).

**4.2 D'un pays ou d'une ville à l'autre, vivre au niveau du seuil de pauvreté ne permet pas du tout de vivre de la même manière**

L'étude illustre de manière très concrète ce que les montants respectifs des seuils de pauvreté permettent concrètement d'acquérir, en prenant en compte, comme on l'a

<sup>11</sup> Par exemple, le seuil de pauvreté en Belgique, pour un isolé, est de 13 337 €/an, soit 2,5 fois plus élevé que celui observé en Hongrie.

dit, les prix réels, les économies d'échelle, la gratuité éventuelle de certains biens et services...

On y apprend que, selon les pays<sup>12</sup>, il est quasi impossible de subvenir à ses besoins de base si l'on vit avec ce montant dans une grande ville, alors que la chose est possible à la campagne. On y apprend également que la part dédiée à l'alimentation représente moins de 20 % du seuil de pauvreté dans 9 pays (Luxembourg, Belgique, Autriche, France, Suède, Finlande, Allemagne et Espagne) et qu'il dépasse 40 % de ce dernier pour les 6 pays suivants (Lituanie, Croatie, Lettonie, Grèce, Bulgarie, Roumanie).

La richesse des apprentissages tirés des références budgétaires illustrées ici (réalités ville/campagne, part de l'alimentation dans le budget) souligne, si nécessaire, le besoin de croiser les résultats de plusieurs indicateurs pour s'approcher de la réalité du phénomène. En Belgique, l'approche enrichissante des références budgétaires n'est toutefois pas développée de manière identique dans les trois régions. La Flandre reste l'instigatrice de cette méthode qui pourvoit un financement en matière de recherche sans équivalent dans les deux autres régions, jusqu'à présent.

## **5 Comment illustrer la situation des personnes rendues parfois invisibles par les techniques d'enquêtes ?**

### *5.1 Les données administratives*

Pour combler les lacunes des données d'enquêtes, l'approche administrative s'avère intéressante. Depuis la création de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, notamment, une quantité importante de données administratives est rassemblée ; ceci permet aux chercheurs et aux pouvoirs publics de réaliser des études sur la situation économique et sociale des Belges.

Combien de personnes émargent-elles au CPAS ? Comment ces chiffres évoluent-ils ? Ces données peuvent, de toute évidence, utilement compléter le tableau de la précarité.

**Tableau 3 : Évolution du nombre de droits à l'intégration sociale et du droit au revenu d'intégration sociale (RIS) : 127 022 bénéficiaires en 2016**

---

<sup>12</sup> *Ibid.* p.17

	Droit à l'intégration sociale		Revenu d'intégration sociale	
	Nombre moyen mensuel	Taux de croissance	Nombre moyen mensuel	Taux de croissance
2003	81.443		74.098	
2004	83.936	3,10%	75.584	2,00%
2005	85.387	1,70%	76.329	1,00%
2006	88.342	3,50%	78.779	3,20%
2007	90.001	1,90%	80.483	2,20%
2008	92.385	2,60%	83.067	3,20%
2009	100.750	99,10%	91.207	9,80%
2010	105.677	4,90%	95.638	4,90%
2011	104.767	-0,90%	95.004	-0,70%
2012	105.566	0,80%	95.785	0,80%
2013	109.193	3,40%	99.084	3,40%
2014	113.381	3,80%	102.755	3,70%
2015	127.898	12,80%	116.177	13,10%
2016	140.143	9,60%	127.022	9,30%

Source : Bulletin statistique, n°18/Juin 2017, SPP Intégration Sociale

L'évolution en forte croissance des ayants droit et des bénéficiaires du RIS complète la perception que nous pouvions avoir de la situation belge en suivant les méthodes précédemment mentionnées. En effet, si sur la base de l'évolution des taux de risque de pauvreté, rien de très significatif ne semblait apparaître, ici au contraire, on observe une détérioration qui va en s'aggravant à partir de 2013. Les pertes d'emplois et le nombre de demandeurs d'emploi sont fortement corrélés à cet indicateur, qui semble donc refléter de manière très nette l'impact de long terme de la crise financière de 2008 sur le niveau de vie.

#### Forces et faiblesses :

- L'intérêt de cette approche pour les pouvoirs politiques locaux est manifeste : elle permet de suivre l'évolution des divers publics en fragilité et de trouver des solutions qui soient à même d'améliorer les conditions de vie sans que cela implique nécessairement une croissance des revenus. Répondre aux besoins de logements sociaux, assurer la gratuité de certains services (transports/ activités culturelles...) sont, par exemple, des politiques de nature à impacter le vécu des personnes potentiellement très exposées au risque d'exclusion sociale ;
- L'indicateur est très dépendant de la législation. En cas de durcissement ou d'assouplissement de celle-ci, les variations pourraient ne pas être imputables à une croissance réelle de la population considérée ;
- Il souffre également des risques de « double comptage » car certaines aides sont cumulables, ou, au contraire, on pourrait craindre une sous-estimation

liée au phénomène de non-activation des droits (non-take-off) par une partie des personnes qui entrent pourtant dans les conditions de l'aide sociale ;

- Il n'est pas aisé à utiliser pour des comparaisons régionales ou nationales, dès lors que les critères d'octroi ainsi que l'offre de revenus/allocations diffèrent.

### 5.2 Un comptage sur Le terrain : pour approcher Les personnes sans-abri et Le mal-Logement

Pour clore cette analyse, il nous paraît utile de citer d'autres approches très utiles à la mise en lumière de situations d'extrême précarité : celle mise en œuvre par la Strada<sup>13</sup> notamment, qui, à Bruxelles, en novembre 2016<sup>14</sup>, recensait pour la quatrième fois les sans-abris au cours d'une nuit de novembre.

	Nombre de sans-abris et de personnes mal logées recensés			
	2008	2010	2014	2016
Total	1729	1947	2603	3386

Source : la Strada, p.27 in [https://lastrada.brussels/portail/images/PDF/20161107-20170306\\_RAP\\_Denombrements\\_FR\\_BU20170616.pdf](https://lastrada.brussels/portail/images/PDF/20161107-20170306_RAP_Denombrements_FR_BU20170616.pdf)

Comme le précédent, cet indicateur (régional) reflète une dégradation sensible de la situation d'un grand nombre de personnes vivant sur le territoire de Bruxelles-Capitale, puisqu'il apparaît que leur nombre a quasiment doublé en 8 ans.

Citons encore, dans le même ordre d'idées, l'importante recherche mise en œuvre par l'IWEPS, relative à la « prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme » dans sept villes wallonnes<sup>15</sup>. L'idée de ce rapport est, d'une part, de mieux comprendre comment s'organisent les divers dispositifs d'accueil (abris de nuit, dispositifs d'urgence sociale, travail de rue, accueil de jour) des relais sociaux de Wallonie et, d'autre part, de mieux connaître les usagers de ces services.

Le rapport présente des résultats basés sur une collecte de données menées en 2012 auprès des Relais sociaux de Verviers, Liège, Charleroi, Namur, Mons, La Louvière et Tournai.

Ces résultats se prêtent assez peu à une présentation lapidaire. Travail qualitatif, il permet d'analyser très finement les réalités vécues des usagers et leur profil, les difficultés qu'ils traversent et le niveau de précarité qu'ils endurent. Si à l'avenir ces

13 Strada : Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abris, <https://www.lastrada.brussels/portail/fr/>

14 [https://lastrada.brussels/portail/images/PDF/20161107-20170306\\_RAP\\_Denombrements\\_FR\\_BU20170616.pdf](https://lastrada.brussels/portail/images/PDF/20161107-20170306_RAP_Denombrements_FR_BU20170616.pdf)

15 <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/01/RR15.pdf>

données sont collectées chaque année, elles pourraient permettre d'observer les évolutions et d'évaluer l'efficacité des dispositifs déployés.

## 6 Conclusions

Difficile de conclure en cette matière : certes, les instruments de mesure (objectives / subjectives – monétaires / non monétaires) apportent des informations précieuses quant à la réalité de la pauvreté dans notre société. Certes, on peut aussi constater qu'ils s'améliorent et que les indicateurs complémentaires qui voient le jour traquent un peu plus les zones d'ombre. Toutefois, dans l'état actuel des choses, que nous faut-il vraiment pour combattre le phénomène : de plus de connaissance ou de plus de volonté politique ?

*Olivier Jérusalmy*  
*octobre 2017*

### *Annexes*

*Retrouvez toutes nos analyses sur [www.financite.be](http://www.financite.be)*

Tableau des données du graphique 1 :

	Taux de risque de pauvreté (%)									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Personne isolée	25,6	22,5	21,9	18,8	21,4	20,2	24,5	22,4	21,2	21,8
Personne isolée avec enfant(s) à charge	35,8	39,1	36,9	35,3	38,5	33,9	34,2	36,4	35,7	41,4
Deux adultes	13,0	12,7	14,1	13,2	15,0	14,3	12,5	10,9	10,4	11,5
Deux adultes et deux enfants à charge	8,4	8,4	8,0	10,6	8,5	8,2	7,8	10,2	9,3	8,2

*Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.*

*Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :*

***Finance et société :***

*Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

***Finance et individu :***

*Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

***Finance et proximité :***

*Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.